



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Volet eau

de la politique Nature
du groupe Caisse
des Dépôts

Juillet 2025



Sommaire

Introduction	3
Les engagements eau du groupe Caisse des Dépôts	7
1.1. Comprendre les impacts et les risques du Groupe	8
1.2. S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique	9
1.3. Préserver la qualité de l'eau et les infrastructures	12
Annexes	15



Introduction

L'eau est l'élément indispensable à la vie sur notre planète et un pilier essentiel à l'économie mondiale, au cœur de nombreuses activités humaines, de l'agriculture à l'industrie (du textile à la chimie). L'accès à une eau de qualité est vital non seulement pour la santé et le bien-être des populations, mais aussi pour le maintien des services écosystémiques. Or, 46% du PIB mondial provient d'activités situées dans des régions à haut risque hydrique d'ici 2050.

En France, le volume annuel d'eau prélevé est estimé à 32,8 milliards de m³, le volume consommé (c'est-à-dire la part prélevée non restituée aux milieux aquatiques) est quant à lui estimé à 4,1 milliards de m³, soit 82 m³/habitants. Les projections scientifiques ont établi que les terres et populations devant faire face à des sécheresses extrêmes feront plus que doubler au 21^e siècle tant au niveau mondial que national¹. En outre, les masses d'eau superficielles et souterraines dans lesquelles nos sociétés puisent l'eau potable ne sont pas en bon état. Chaque année en France², le nombre de captages d'eau potable fermés augmente, du fait notamment de la dégradation de la qualité de la ressource en eau (pollutions aux pesticides, nitrates, PFAS³, plastiques, etc.).

Positionnement du groupe CDC face aux enjeux liés à l'eau en France

Le groupe Caisse des Dépôts a commencé à traiter ces problématiques liées à la ressource en eau sous l'angle quantitatif et qualitatif, au travers de l'activité de ses différents **métiers et filiales**, via plusieurs **actions** :

- Prioriser l'optimisation de la gestion du cycle de l'eau⁴ pour la Banque des Territoires ;
 - mobiliser l'ingénierie pour accompagner les acteurs territoriaux dans l'émergence et la structuration de projets permettant une gestion intégrée des ressources en eau ;
 - proposer des offres des prêts de long terme pour financer des infrastructures d'eau et d'assainissement ;
 - investir avec et pour les territoires, afin de promouvoir des solutions innovantes permettant de réduire la consommation hydrique ou dépolluer l'eau ;
 - accompagner le déploiement de pratiques de gestion durable des actifs forestiers du Groupe ;

¹ <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2023/09/11/what-you-need-to-know-about-climate-change-and-drought> ; <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/impacts/secheresse#:~:text=En%202022%2C%2035%20%25%20des%20sols,France%2C%20qui%20remontent%20%C3%A0%201959.>

² Sur la période 1980-2021, 12 600 captages d'eau potable ont été fermés (<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-environnemental-de-la-france-edition-2022-0>)

³ Alkyls perfluorés et polyfluorés (PFAS) ou polluants éternels

⁴ Définition en annexes

- maintenir la biodiversité, assurant ainsi la pérennité des écosystèmes qui fournissent des services essentiels tels que la lutte contre les inondations, la résilience vis à vis des canicules, les sécheresses et la préservation des puits de carbone.
- Le Groupe intervient également au niveau des entreprises au sein desquelles il détient des **participations** sur les questions de :
 - gestion des petit et grand cycles de l'eau (participations de la CDC et de CNP Assurances dans Suez) ;
 - infrastructures afférentes à l'eau structurantes pour le pays (Banque des territoires);
 - pollution et pression sur la ressource en eau⁵ des entreprises cotées en portefeuilles actions et obligations d'entreprises au travers du dialogue actionnarial (Gestion d'actifs de la CDC, LBP, LBP-AM, CNP, SFIL, Bpifrance).
- De plus, le Groupe soutient l'innovation sur le terrain, en accompagnant les entreprises dans leurs projets nouveaux et l'écosystème des start-ups dont le cœur de métier est lié aux enjeux de l'eau et/ou en expérimentant des dispositifs innovants.

Ce volet de la politique Nature, assorti de **cibles et d'indicateurs de suivi recensés en annexe** et des engagements pris par ailleurs dans la politique biodiversité et le plan d'action d'adaptation au changement climatique, vise ainsi à décrire la contribution apportée par le groupe Caisse des Dépôts pour faire face

aux **trois grands défis** énoncés ci-dessous auxquels nous sommes collectivement confrontés afin d'une part, d'appuyer les démarches de sobriété hydrique des différents acteurs, et prendre de ce fait, sa part dans l'objectif national de réduction de 10% de la consommation d'eau d'ici 2030, et d'autre part, d'améliorer la qualité des masses d'eau en concourant notamment à l'objectif gouvernemental de préservation de 100% des aires de captage en eau potable d'ici 2027⁶, dans l'objectif d'atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau⁷.

Les engagements de cette politique sont structurés en trois grands axes :

1. Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau ;
2. S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique ;
3. Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures.

Ils répondent aux enjeux suivants :

Sobriété et raréfaction de la ressource en eau

Le premier défi est celui de l'accès à l'eau douce et de **la sobriété dans l'usage des ressources en eau**.

Deux secteurs économiques sont particulièrement exposés au risque de raréfaction de la ressource en eau en France : l'agriculture (58% du volume d'eau consommé annuellement) et l'énergie (le refroidissement des centrales nucléaires représentant 15 % du volume

⁶ Cf Plan Eau du Gouvernement : [https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau#:~:text=Objectif%203A%20pr%C3%A9venir%20la%20pollution%20des%20eaux%20\(PG SSE\)](https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau#:~:text=Objectif%203A%20pr%C3%A9venir%20la%20pollution%20des%20eaux%20(PG SSE).). Notez que l'eau est aussi un enjeu local et que chaque bassin versant doit faire face à ses spécificités et ses problématiques. Certains bassins versants devront répondre d'un objectif plus ambitieux que de réduire de 10% ses consommations d'eau douce.

⁷ Cette Directive (DCE) avait initialement fixé un objectif d'atteinte de bon état des masses d'eau à échéance 2015 demandant aux Etats de reporter sur l'atteinte de cet objectif auprès des institutions européennes (bulletin français 2022 : <https://www.eaufrance.fr/actualites/parution-de-ledition-2022-du-bulletin-rapportage>) . Vu l'absence de résultat, les institutions européennes ont revu le calendrier et demandent aux Etats membre d'atteindre le bon état des masses d'eau à échéance 2027

d'eau prélevé⁸ annuellement) dans un contexte pressant de dérèglement climatique et de récurrence d'épisodes de sécheresse extrême⁹.

Il convient par ailleurs de continuer à assurer un accès à l'eau potable aux usagers urbains et ruraux de manière équitable et dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire (rural et urbain, hexagonal comme ultramarin).

Pour répondre à ces enjeux, la présente politique détaille la contribution du Groupe pour :

- soutenir une gouvernance partagée de la gestion des eaux à toutes les échelles de territoire (bassin et réseaux interconnectés) ;
- inciter à la sobriété des usages (agroécologie, transformation industrielle, équipements publics et actions citoyennes) ainsi qu'aux pratiques de réutilisation des eaux (eaux usées traitées, eaux pluviales, etc.) ;
- anticiper les impacts climatiques sur l'ensemble des infrastructures liées à l'eau (production d'énergie, transport, eau potable et assainissement, etc.).

Qualité de l'eau et des infrastructures dédiées

Le deuxième défi majeur est celui de la **qualité de l'eau**.

Alors que la loi française règlemente de longue date l'utilisation de molécules chimiques notamment les pesticides ou les rejets de polluants industriels dans l'environnement, la qualité des eaux de surface et souterraine continue de se détériorer, plus d'une centaine d'aires de captage en eau potable étant fermées chaque année en raison d'une trop forte concentration de polluants.

Le niveau de pollution restant effectivement élevé, des problématiques environnementales lourdes impactent directement les écosystèmes terrestres et marins dont les zones humides et les cours d'eau, et sont responsables, pour certaines d'entre-elles, de risques sanitaires avérés.

La réduction de ces **pollutions aquatiques** oblige d'une part, à accroître le recours à des pratiques plus durables et d'autre part, à recourir des technologies et de méthodes innovantes pour la purification et la réutilisation de l'eau.

Le développement des solutions fondées sur la nature d'un point de vue opérationnel, ou des paiements pour les services environnementaux (PSE), en termes de modèle économique, ainsi que les efforts pour maintenir la performance des systèmes d'assainissements sont autant de facteurs de réussite face à ce défi majeur.

Pour répondre à ces enjeux, la présente politique détaille la contribution du Groupe en matière de

- bonne gestion du grand cycle de l'eau ;
- accompagnement des territoires face aux changements climatiques (désimperméabilisation des sols, SFN¹⁰, etc.) ;
- réduction des pollutions aquatiques issus de rejets polluants industriels, urbains et agricoles ;

La question de la qualité de l'eau est également étroitement liée à celle de la **gestion du patrimoine des infrastructures dans les territoires**

La gestion patrimoniale de l'eau est une approche à long terme qui tient compte de l'état de ce patrimoine **tout au long de son cycle de vie** dans le but d'assurer le niveau de performance requis avec un

⁸ L'eau « prélevée » signifie « utilisée et rejetée dans le milieu naturel ensuite », contrairement à l'eau « consommé » qui correspond à la partie de l'eau prélevée non restituée aux milieux aquatiques (il s'agit ainsi de prélèvements nets)

⁹ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/leau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2022?rubrique=44&dossier=1028185>

¹⁰ SFN pour solutions fondées sur la nature

facteur risque donné, le tout dans un contexte économique contraint.

Afin de renforcer la résilience de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire, dans un contexte de sécheresse accru et face à la vétusté de certaines infrastructures, et afin de lutter contre les sources de contamination de l'eau par un traitement plus efficace en station d'épuration, la France s'est dotée en 2023 d'un Plan eau qui a pour objectif de planifier la restauration et la modernisation des réseaux sur l'ensemble du territoire. Ce Plan sera complété d'une deuxième feuille de route déclinant des actions visant à s'assurer de la bonne qualité de l'eau.

Inondations & imperméabilisation des sols : politiques et plans du groupe

Alors que le changement climatique augmente la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes (notamment les crues). L'artificialisation des sols amplifie, pour sa part les risques d'inondations par ruissèlement. La conjugaison de ce phénomène climatique de cette action de l'Homme génère un risque accru d'inondations. C'est d'ailleurs ce qui constitue l'un des enjeux majeurs de la lutte contre l'artificialisation des sols et leur érosion sur le territoire national. Ces questions sont traitées dans **la Politique biodiversité du Groupe**¹¹ (sur le volet lutte contre l'artificialisation des sols) et dans **le Plan d'action pour l'adaptation du Groupe**¹².

¹¹ <https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2022-12/Politique-biodiversite-groupe-9-12-2022.pdf>

¹² <https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-05/Plan%20d%27action%20d%27adaptation%20groupe%20Caisse%20des%20D%C3%A9p%C3%B4ts%20avril%202024.pdf>

01

**Les engagements
eau du groupe
Caisse des Dépôts**

1

COMPRENDRE LES IMPACTS ET LES RISQUES DU GROUPE

Le Groupe s'engage dans un premier temps à identifier ses impacts négatifs sur la ressource en eau et les écosystèmes naturels d'eau douce ou la dépendance de ses activités à la ressource et aux services des écosystèmes naturels d'eau douce, dans l'optique d'une part, de mesurer ses risques liés à l'eau et les piloter au mieux, et d'autre part, de préserver des écosystèmes d'eau douce et de zones humides.

Il dialogue avec les fournisseurs de données afin d'améliorer la qualité des données sur l'eau.

Ces engagements s'appliquent aux entités pour lesquelles les sujets relatifs à l'eau sont matériels, et sont considérés en fonction du calendrier de priorisation des normes CSRD des entités concernées. Ils sont mis en œuvre en fonction des données mises à disposition par les contreparties, et de la disponibilité et maturité des outils disponibles.

Engagements communs des métiers financiers et opérationnels

- Réaliser, d'ici fin 2025, une empreinte eau¹³ et/ou une évaluation de la dépendance à la ressource hydrique et aux services écosystémiques liés à l'eau.
Sont concernés par cet engagement les métiers opérationnels¹⁴, les métiers financiers (investisseurs et prêteurs¹⁵), et le fonctionnement interne de chaque entité.
- Réaliser une première estimation de la pollution aquatique (rejets) issue de ses activités opérationnelles et/ou générées par les contreparties investies ou financées, d'ici fin 2027¹⁶.

Engagement des métiers financiers

- Evaluer l'exposition au risque de sécheresse et/ou stress hydrique des différents portefeuilles financiers (en France hexagonale et ultramarine ainsi qu'à l'international pour ceux qui sont concernés), d'ici fin 2027¹⁷.

Engagement des métiers opérationnels

- Réaliser une cartographie des sites et biens immobiliers en zone de stress hydrique élevé et extrêmement élevé (en France hexagonale et ultramarine ainsi qu'à l'international, pour ceux qui sont concernés, et dans la limite des outils disponibles), d'ici fin 2026.

¹³ L'empreinte eau est entendue comme étant la consommation d'eau directe en m3 et/ou le niveau de prélèvements en m3

¹⁴ Hors CDC Habitat

¹⁵ L'engagement concerne uniquement les portefeuilles actions cotées de Bpifrance, et uniquement les portefeuilles actions cotées et obligations corporate de la Gestion d'actifs du groupe Caisse des dépôts, de CNP assurances et de LBP AM

¹⁶ Ne sont pas concernés par cet engagement : Bpifrance, ICADE, CDC Habitat ainsi que les activités opérationnelles du groupe La Poste. Les métiers financiers peuvent réaliser cette première estimation via l'analyse du PAI 8 (SFDR)

¹⁷ Notez que Louvre Banque Privée évalue le stress hydrique niveau d'une entreprise mais pas au niveau de la localisation de ses investissements.

2

S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE VERTUEUSE DE SOBRIETE HYDRIQUE

Gérer efficacement la ressource en eau, s'adapter à la raréfaction de la ressource et accompagner les collectivités locales, les acteurs économiques et les citoyens dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique.

Afin de participer à l'effort national de réduction de 10% de la consommation en eau tout en répondant aux enjeux liés à la raréfaction de la ressource en eau, le Groupe contribue à l'objectif de sobriété hydrique, et concourt à la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement à travers ses offres de financement et d'accompagnement (ingénierie territoriale), et en tant qu'opérateur direct, afin de lutter contre les fuites d'eau (20% de l'eau transportée dans les réseaux est en moyenne perdue du fait de leur vétusté).

Il accompagne les acteurs et s'assure du déploiement des meilleures pratiques en matière de sobriété hydrique.

Engagements des métiers financiers

- Traduire, dans les critères d'analyse ESG de leurs investissements, d'ici fin 2025, dans la limite des outils et de la donnée disponibles, l'objectif général de sobriété hydrique, et prendre en compte le degré de stress hydrique de la zone de localisation de ces investissements¹⁸.
- Pour ceux qui investissent en direct dans des projets localisés en zone de stress hydrique extrêmement élevé ou élevé, prendre en compte le degré d'alignement de ces projets sur les meilleures pratiques sectorielles en termes de consommation d'eau, dans l'objectif de ne pas aggraver la situation de pénurie d'eau de la zone concernée¹⁹.
- Les investisseurs institutionnels²⁰ s'engagent à déployer un dialogue avec leurs contreparties pour lesquelles l'enjeu de l'eau (volet consommation et prélèvement) est matériel²¹, afin de les inciter à :
 - évaluer leurs impacts et dépendances sur les enjeux liés à l'eau ;
 - divulguer ces éléments et notamment leur consommation d'eau directe et indirecte ;
 - définir des politiques et plans d'action pour réduire à court, moyen et long terme leurs impacts et les risques associés à leur consommation d'eau, en s'inscrivant notamment dans la démarche SBTN Freshwater²² ou d'autres cadres de ce type.

¹⁸ La prise en compte par LBP AM du degré de stress hydrique dans la zone de localisation des investissements est réalisée sur les actifs réels uniquement. CNP assurances n'est pas concerné par cet engagement. L'engagement de CDC II est conditionné à l'existence d'une mesure de stress hydrique dans l'outil utilisé

¹⁹ Hors CNP assurances et Louvre Banque Privée

²⁰ CNP assurances introduit le sujet eau dans ses dialogues actionnarial sur la biodiversité uniquement si cet enjeu hydrique est, selon son analyse, matériel

²¹ Nota : les secteurs les plus consommateurs sont, notamment selon le Plan Eau du Gouvernement, l'énergie, l'agroalimentaire, le textile et l'habillement, l'emballage, le bâtiment et les matériaux, et les mines

²² <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/our-mission/issue-hubs/water/>

- Les entités financières du Groupe déploient des outils de financement dédiés à une gestion plus sobre de la ressource en eau²³.

La **Banque des territoires** accompagne les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre de leur mission de service public local de l'eau en phase avec l'objectif de sobriété hydrique du Plan Eau gouvernemental²⁴. La Banque des Territoires s'emploie à contribuer à faire monter en maturité le marché eau et à stimuler une génération de projets durables dans les territoires. Cela se traduit dans le Programme Eau, qu'elle a mis en place et déploie depuis fin 2023. Le Programme Eau prend appui sur et fait progresser le « continuum d'offre sur l'eau » de la Banque des Territoires qui comprend :

- en amont, un volet « conseiller », avec l'ingénierie ;
- en aval, des volets « financer » et « sécuriser » avec ses offres de prêts, notamment l'« Aqua Prêt », l'investissement et la consignation.

Bpifrance accompagne les entreprises du territoire sur les sujets eaux via plusieurs dispositifs dédiés (accélérateur, diag écoflux, ...).

Sfil/La Banque Postale (LBP) déploie une offre thématique « eau » spécifique à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, le « prêt vert », parmi laquelle le sujet de la « gestion durable de l'eau et de l'assainissement » est dédié pour partie à la gestion du petit cycle de l'eau.

En tant qu'actionnaire de référence de **Suez** depuis 2022, le Groupe CDC (Caisse des dépôts et CNP Assurances) accompagne cette entreprise dans le développement de sa politique de maîtrise de l'utilisation de la ressource en eau.

Engagements des métiers opérationnels

- Impulser des démarches de sobriété hydrique ou de réduction des impacts sur la ressource au sein des activités opérationnelles²⁵
- Définir, dans le cadre de leur reporting extra-financier, à échéance 2028 et en tenant compte des différents scénarii climatiques 2030 et 2050 et de la localisation de leurs sites, une trajectoire de :
 - réduction de la consommation d'eau ou des prélèvements (en m3 ou en pourcentage de réduction) de leurs activités opérationnelles, dans la limite des dispositifs disponibles et dans l'objectif de se situer dans la moyenne basse des consommations sectorielles ou,
 - limitation de leurs impacts sur la ressource en eau des bassins versants prioritaires.
- Accompagner les usagers dans une démarche de réduction de leur consommation d'eau
Les filiales du secteur de l'immobilier proposent et installent, dans les immeubles qu'ils conçoivent, construisent, gèrent ou dans lesquels ils investissent, les dispositifs de sobriété mis progressivement à disposition sur le marché²⁶.

²³ Voir fiche entités en Annexes

²⁴ <https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>

²⁵ Icade n'est pas concerné par cet engagement

²⁶ Présentation des offres et solutions en Annexe

Engagements communs portant sur le fonctionnement de toutes les entités du Groupe

- Chaque entité du Groupe CDC²⁷ définit d'ici 2030 une trajectoire de réduction de sa consommation d'eau sur son fonctionnement interne, en réduisant annuellement²⁸ sa consommation d'eau en m3 par rapport à l'année de référence 2019²⁹. Pour ce faire, les entités du Groupe peuvent utiliser les leviers suivants :
 - sensibiliser ses collaborateurs aux éco-gestes ;
 - déployer des dispositifs de réduction de la consommation d'eau au sein de ses bâtiments (réglage des débits sanitaires, installation de mousseurs, maintenance préventive, chasses d'eau double-flux, etc.) ;
 - initier des actions contre les fuites ;
 - dialoguer avec ses prestataires et fournisseurs utilisant de l'eau de manière significative afin qu'ils réduisent leur consommation d'eau en se fixant des exigences de sobriété.

Les achats des entités du Groupe sont un levier important pour le changement transformatif des pratiques de l'établissement public et de chacune de ses entités. En intégrant le sujet de la sobriété hydrique dans leur dialogue avec les fournisseurs, chacun peut participer à transformer les modèles au-delà de ses seuls périmètres.

Cet engagement peut se traduire dans les politiques d'achat durable déjà établies par les entités. La réduction de la consommation d'eau est en effet, par exemple déjà, un des items repris par le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) de l'Etablissement public (EP). Ainsi, l'Etablissement public (EP) infuse par ailleurs les pratiques de sobriété hydrique auprès des professionnels de l'immobilier avec lesquels il négocie notamment dans le cadre du projet Campus³⁰. La Banque Postale a mis en place un système de maîtrise de ses consommations qui passe par le déploiement de projets de rénovation et de rééquipement tout comme par l'action et la vigilance des occupants au quotidien à travers les écogestes.

²⁷ Cet engagement ne concerne ni Louvre Banque privée ni LBP AM ni CNP assurances ni STOA.

²⁸ CNP assurances s'engage sur une trajectoire de réduction pluriannuelle

²⁹ Cet engagement se lit parallèlement à l'engagement pris par les métiers de certaines entités du Groupe ci-dessus. Pour les entités qui le souhaitent, il peut s'apprécier à l'aulne de la consommation par salarié (évalué à 40 litres/jour) : l'engagement est alors de tendre vers une cible en deçà de la moyenne sectorielle à échéance 2030. Si la consommation de l'entité se situe à date de l'adoption de cette politique, dans la moyenne basse de ce benchmark, l'engagement est de maintenir cette consommation dans le temps. Louvre Banque Privée n'est pas concerné par cet engagement.

³⁰ Le projet Campus est le projet de déménagement des 4500 collaborateurs parisiens de la Caisse des Dépôts dans deux immeubles mitoyens du quartier d'Austerlitz situés au 50 et 60 avenue Pierre Mendès France.

3

PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET LES INFRASTRUCTURES

Gérer efficacement la ressource en eau, préserver l'environnement et assurer un accès à une eau de bonne qualité pour tous

Conscient de la nécessité de conserver des écosystèmes aquatiques en bonne santé afin de mieux protéger une ressource limitée, et assurer l'accès équitable d'une eau de bonne qualité sur l'ensemble du territoire, le groupe CDC agit en conservant et restaurant la nature ainsi qu'en réduisant la pollution des milieux aquatiques.

Ce dernier objectif est majeur, le coût annuel du traitement des flux annuels d'azote et de pesticides étant compris, en France, entre 54 et 91 Md€. Ce qui signifie que, pour les eaux souterraines, le coût de la dépollution pour les nitrates serait compris entre 490 et 742 Md€ et pour les pesticides entre 32 et 105 Md€, soit au total : de 522 à 847 Md€, hors coûts d'énergie du pompage avant traitement³¹.

Dans l'objectif de préserver les milieux aquatiques et humides, le Groupe s'engage plus particulièrement à éviter, puis réduire son impact sur les écosystèmes contribuant au cycle de l'eau, à privilégier les solutions fondées sur la nature, et à contribuer à la renaturation et restauration de ces écosystèmes. Le Groupe et ses entités³² s'engagent à préserver et restaurer les milieux humides en contribuant au Programme Nature 2050 coordonné par CDC Biodiversité. Ce Programme ambitionne de restaurer dix zones humides d'ici 2030.

Pour ce faire, le Groupe se fixe pour objectifs de :

- lutter contre les pollutions des milieux aquatiques ;
- assurer la préservation du bon fonctionnement du grand cycle de l'eau ;
- éviter de porter atteinte aux zones humides.

Engagements des métiers financiers

- Exclure tout financement et investissement dans des entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou vente de pesticides³³.
- Renforcer le dialogue actionnarial³⁴ avec les entreprises investies pour lesquelles l'enjeu de pollution de l'eau est matériel, afin de les inciter à :
 - évaluer régulièrement et divulguer leurs impacts sur la qualité de l'eau, souterraine et de surface ;

³¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED52.pdf>

³² CDC Habitat, Icade, Transdev, le Groupe Caisse des dépôts, Banque des territoires, Bpifrance, CNP assurance, LBP AM

³³ Périmètre de l'engagement, Cf Volet Biodiversité de la Politique Nature:

<https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2022-12/Politique-biodiversite-groupe-9-12-2022.pdf>

Bpifrance n'est pas concerné par cet engagement. Les refinancements de crédits-export de Sfil étant alloués à des projets identifiés, l'exclusion s'applique au projet financé

³⁴ Cet engagement s'applique aux investisseurs institutionnels

- définir des plans d’actions de réduction de la pollution de l’eau, en particulier dans les géographies sensibles (écosystèmes sensibles, zones de captage d’eau potable), et la publication d’indicateurs de suivi de l’atteinte de ces objectifs.

Dans ce cadre, une attention particulière sera notamment portée aux sources suivantes de pollutions aquatiques : PFAS³⁵, pesticides et plastiques.

Les investisseurs institutionnels du Groupe invitent les sociétés produisant ou ayant recours significatif à tout type de plastique à définir des politiques et plans d’action pour les réduire. Ils dialoguent avec les entreprises de secteurs produisant ou utilisant des PFAS les plus problématiques³⁶ à divulguer leur utilisation. Les cadres structurés et reconnus en matière de réduction des pollutions de l’eau seront plébiscités (notamment SBTN Freshwater).

Enfin, dans le cadre du dialogue actionnarial mené par la CDC vis-à-vis de ses filiales et participations stratégiques, des objectifs spécifiques sont définis pour celles pour lesquelles les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau ont été identifiés comme particulièrement matériels.

- Certaines entités financières du Groupe déploient des outils d’amélioration de la qualité de la ressource en eau.
 - **La Banque des Territoires** soutient, notamment à travers son offre AquaPrêt, les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la GEMAPI, ainsi que dans leur compétence assainissement et leurs actions pour la protection des aires d’alimentation de captages. La Banque des territoires soutient également plus directement le développement de pratiques agricoles vertueuses, en particulier proches des aires de captage d’eau potable (réduction des intrants).
 - Depuis 2019, **Sfil/La Banque Postale** propose une offre dédiée, à l’attention des collectivités territoriales et leurs groupements, le « prêt vert », qui peut financer, à travers la thématique « Gestion durable de l’eau et de l’assainissement », la gestion du grand cycle de l’eau (financement de porteurs de projets en lien avec la gestion des eaux pluviales ou de porteurs de projets GEMAPI, dont ceux dédiés à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides).
 - En tant qu’actionnaire de référence de **Suez**, le Groupe CDC (Caisse des Dépôts et CNP Assurances) s’engage à poursuivre son dialogue actionnarial vis-à-vis des objectifs fixés par Suez en matière d’intégration de solutions de rétention des micropolluants, avec une cible de 100% de propositions commerciales en matière de construction d’infrastructures d’assainissement dans les zones à enjeux intégrant ces solutions d’ici à 2027.

Engagements des métiers opérationnels

- Développer et mettre en place des actions et solutions visant à réduire leur impact négatif sur les milieux aquatiques dans l’objectif de conserver le bon état écologique des masses d’eau³⁷.

Une attention particulière est portée par les entités à la lutte contre la pollution des sols et des eaux (Groupe La Poste), au développement d’aménagements fondés sur la nature pour la gestion des eaux pluviales (Icade), au financement de la restauration de zones humides (CDC Biodiversité), à leur préservation (Société Forestière) ou à leur réhabilitation (La Compagnie des Alpes), à l’accompagnement des collectivités dans la réduction des impacts négatifs du développement territorial sur les milieux, notamment les milieux aquatiques et humides (Citadia/La Scet) et encore à une gestion forestière préservant l’intérêt écologique

³⁵ PFAS pour Alkyls perfluorés et polyfluorés, ou polluants éternels

³⁶ Se référer à la méthode de priorisation des PFAS développée par l’ANSES

³⁷ Exemples de solutions et bonnes pratiques dans les fiches entités en Annexe

et les fonctions de maintien des berges, de régulation des crues, de filtrage de l'eau (Société Forestière).

Engagements communs portant sur le fonctionnement de toutes les entités du groupe

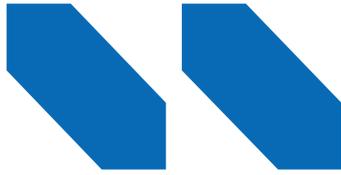
- Dans le cadre des contrats d'achat et/ou les appels d'offre et/ou consultations à venir, à intégrer progressivement des critères de sélection choisis liés aux enjeux environnementaux, notamment les enjeux de réduction des pollutions³⁸. Ils dialoguent avec les fournisseurs dont les sujets pollutions sont les plus matériels, dans le but de réduire leur utilisation de polluants et les sensibilisent aux enjeux de leurs activités proches ou en zones humides³⁹

³⁸ Hors CNP assurances et Icade

³⁹ Engagement général pris dans le cadre de la Politique Groupe Biodiversité

02

Annexes



Annexe 1

Fiches entités



Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁴⁰

Réaliser d'ici fin 2025 une empreinte eau ou une évaluation de la dépendance de ses activités à la ressource hydrique et aux écosystèmes liés à l'eau ;

Réaliser une première estimation de la pollution aquatique issue de ses activités ou générée par les contreparties financées et/ou investies d'ici fin 2027 ;

Evaluer l'exposition au risque de sécheresse et/ou au stress hydrique de ses différents portefeuilles d'ici 2027 ;

Réaliser une cartographie de ses sites opérationnels et biens immobiliers en zone de stress hydrique, d'ici fin 2026

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Définir une trajectoire de réduction d'ici 2030 de la consommation d'eau sur le fonctionnement interne ;

Pour les investissements en direct dans des projets localisés en zone de stress hydrique, prendre en compte et aligner le projet investi sur les meilleures pratiques sectorielles de consommation hydrique ;

Renforcer le dialogue actionnarial sur le volet sobriété hydrique avec les contreparties de secteurs prioritaires pour lesquelles le sujet eau est matériel ;

Engager les contreparties à évaluer leurs impacts & dépendances et définir des plans d'action à moyen et long terme ;

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

Contribuer au financement de restauration de zones humides dans le cadre du Programme Nature 2025 ;

Dialoguer avec les fournisseurs et les contreparties afin qu'ils réduisent leurs émissions et rejets de polluants

⁴⁰ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

L'établissement public Caisse des Dépôts s'engage, dans la limite des données disponibles, à :

Concernant plus spécifiquement, le département de la Gestion des participations stratégiques :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau

- Dialoguer avec les participations stratégiques afin qu'elles mesurent leur empreinte eau et définir des objectifs spécifiques pour les filiales et participations stratégiques pour lesquelles les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau ont été identifiés comme particulièrement matériels.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

- Plus spécifiquement pour Suez, compte-tenu de son activité importante dans la gestion de l'eau, entretenir un dialogue actionnarial visant à accompagner Suez dans le développement de sa politique de maîtrise de l'utilisation de la ressource en eau. A cette fin, plusieurs objectifs sont suivis annuellement notamment :
 - (i) l'élaboration d'un programme d'économie d'eau dans 100% de nouveaux contrats en zone de stress hydrique d'ici 2027 et développe des propositions commerciales relatives à la production et la distribution d'eau avec un engagement de préservation de la ressource ;
 - (ii) le suivi du nombre de français desservis en eau potable et le nombre de m3 d'eau traités par Suez ;
 - (iii) les objectifs fixés par Suez en matière d'intégration de solutions de rétention des micropolluants, avec une cible de 100% de propositions commerciales en matière de construction d'infrastructures d'assainissement dans les zones à enjeux intégrant ces solutions d'ici à 2027.

Concernant plus spécifiquement, la Gestion d'actifs :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau

- Mesurer la dépendance de son portefeuille financier à la ressource en eau d'ici fin 2025 (sont uniquement concernés les portefeuilles actions cotées et obligations *corporate*)
- Initier un travail d'évaluation de la pollution aquatique issue des entreprises de son portefeuille d'ici fin 2027 ;
- Mesurer l'exposition au risque de sécheresse et/ou stress hydrique, dans la limite de la matérialité de l'enjeu pour les entreprises du portefeuille concernées⁴¹.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique et

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Exclure tout financement et investissement dans des entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou vente de pesticides ;
- Déployer un dialogue d'engagement avec les entreprises en portefeuille pour lesquelles les sujets relatifs à l'eau sont matériels (volets quantitatif et qualitatif) ;

⁴¹ Cet engagement ne concerne pas CDC II qui s'engage à respecter cet engagement lorsqu'il sera outillé pour. L'outil utilisé pour mesurer les vulnérabilités du portefeuille de CDC II (Bat-Adapt) développé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), auquel le groupe Caisse des dépôts a adhéré, devrait être adapté, à travers la plateforme RARE afin d'intégrer la mesure du stress hydrique à échéance.

- Favoriser, par l'intermédiaire de CDC Investissement Immobilier, dans la mesure du possible à favoriser la collecte des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts et lorsque l'opportunité se présente, faciliter la récupération de l'eau de pluie pour un usage sanitaire (chasses d'eau des WC dans les logements) ;
- Réduire, par l'intermédiaire de la Société Forestière, sa consommation d'eau d'ici 2030 (année de référence : 2019).

Concernant plus spécifiquement, la Banque des Territoires :

- Mesurer la dépendance de son portefeuille financier à la ressource en eau d'ici fin 2025 ;
- Initier un travail d'évaluation de la pollution aquatique issue des entreprises de son portefeuille d'ici fin 2027 ;
- Mesurer son exposition au risque de sécheresse et/ou stress hydrique, dans la limite de la matérialité de l'enjeu pour les entreprises du portefeuille concernées ;
- Traduire dans les critères d'analyse ESG des investissements, de l'objectif général de sobriété hydrique et prise en compte du degré de stress hydrique de la zone de localisation de l'investissement ;
- Prendre en compte le degré d'alignement des projets financés localisés en zone de stress hydrique extrêmement élevé ou élevé, et s'assurer de leur alignement sur les meilleures pratiques sectorielles ;
- Continuer à déployer une offre financière dédiée à une gestion plus sobre de la ressource en eau ;
- Accompagner les collectivités en conseil et ingénierie sur la sobriété hydrique en suivant annuellement le montant des crédits d'ingénierie eau et le nombre de collectivités accompagnées sur le sujet.

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁴²

Réaliser d'ici fin 2025 une empreinte eau ou une évaluation de la dépendance de ses activités à la ressource hydrique et aux écosystèmes liés à l'eau ;

Réaliser une première estimation de la pollution aquatique issue de ses activités ou générée par les contreparties financées et/ou investies d'ici fin 2027 ;

Evaluer l'exposition au risque de sécheresse et/ou au stress hydrique de ses différents portefeuilles d'ici 2027 ;

Réaliser une cartographie de ses sites opérationnels et biens immobiliers en zone de stress hydrique, d'ici fin 2026

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Définir une trajectoire de réduction d'ici 2030 de la consommation d'eau sur le fonctionnement interne ;

Pour les investissements en direct dans des projets localisés en zone de stress hydrique, prendre en compte et aligner le projet investi sur les meilleures pratiques sectorielles de consommation hydrique ;

Renforcer le dialogue actionnarial sur le volet sobriété hydrique avec les contreparties de secteurs prioritaires pour lesquelles le sujet eau est matériel ;

Engager les contreparties à évaluer leurs impacts & dépendances et définir des plans d'action à moyen et long terme ;

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

Contribuer au financement de restauration de zones humides dans le cadre du Programme Nature 2025 ;

Dialoguer avec les fournisseurs et les contreparties afin qu'ils réduisent leurs émissions et rejets de polluants

⁴² Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

Bpifrance s'engage, dans la limite des données disponibles, à :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁴³

- Mesurer la dépendance de son portefeuille financier à la ressource en eau d'ici fin 2025 (sont uniquement concernés les portefeuilles actions cotées) ;
- Mesurer son exposition au risque de sécheresse et/ou stress hydrique, dans la limite de la matérialité de l'enjeu pour les entreprises du portefeuille concernées.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

- Déployer un dialogue client avec les entreprises en portefeuille pour lesquelles les sujets relatifs à l'eau (volets quantitatif et qualitatif) sont matériels ;
- Réfléchir à déployer des offres financières dédiées à une gestion plus sobre de la ressource en eau (petit cycle) ;
- Déployer le Diag EcoFlux ;
- Favoriser le développement des acteurs de la filière Eau (gestion et traitement de l'eau, optimisation des consommations...), dans le cadre de son accélérateur Eau ;
- Soutien aux grandes entreprises, dont Bpifrance est actionnaire, afin qu'elles s'engagent dans la sobriété hydrique dans le cadre du Plan « Eau » du Gouvernement ;
- Réduire la consommation d'eau de son fonctionnement interne, d'ici 2030 (année de référence : 2019) ;
- Intégrer dans le cadre des contrats à venir, au titre de son fonctionnement interne, des enjeux de réduction des pollutions des écosystèmes aquatiques, notamment plastique ;
- Concernant plus spécifiquement, le fonctionnement interne :
 - Réduire sa consommation d'eau d'ici 2030 (année de référence : 2019)
 - Intégrer, dans le cadre des contrats à venir, des enjeux de réduction des pollutions, notamment plastique.

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Réfléchir à déployer des offres dédiées à accompagner les acteurs à une gestion plus qualitative de l'eau ;
- Participer au financement de la restauration de zones humides dans le cadre du Programme Nature 2050.

⁴³ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁴⁴

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures



Le Groupe La Banque Postale s'engage, dans la limite des données disponibles, à :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁴⁵

- Mesurer la dépendance de son portefeuille financier à la ressource en eau d'ici fin 2025 (sont uniquement concernés les portefeuilles actions cotées et obligations corporate)
- Initier un travail d'évaluation de la pollution aquatique issue des entreprises de son portefeuille d'ici fin 2027 ;
- Mesurer son exposition au risque de sécheresse et/ou stress hydrique, dans la limite de la matérialité de l'enjeu pour les entreprises en portefeuille concernées.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique et

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Déployer, par l'intermédiaire de CNP et LBP AM, un dialogue d'engagement avec les entreprises en portefeuille pour lesquelles les sujets relatifs à l'eau (volets quantitatif et qualitatif) sont matériels ;
- Exclure tout financement et investissement dans des entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou vente de pesticides ;
- Suivre le financement du traitement de l'eau (par nombre de m3 d'eau traitée et par nombre d'utilisateurs concernés) – indicateur PSMT⁴⁶ (ne concerne que La Banque Postale) ;
- Traduire dans les critères d'analyse ESG des investissements, de l'objectif général de sobriété hydrique et prise en compte du degré de stress hydrique de la zone de localisation de l'investissement (Hors CNP ; uniquement sur les actifs réels pour LBP AM) ;
- Prendre en compte le degré d'alignement des projets financés localisés en zone de stress hydrique extrêmement élevé ou élevé, et s'assurer de leur alignement sur les meilleures pratiques sectorielles (Hors CNP et Louvre Banque Privée) ;
- Déployer des offres financières dédiées à une gestion plus sobre de la ressource en eau (ne concerne que La Banque Postale) ;
- Concernant plus spécifiquement, le fonctionnement interne :
 - Réduire sa consommation d'eau d'ici 2030 (année de référence : 2019)
 - Intégrer, dans le cadre des contrats à venir, des enjeux de réduction des pollutions des écosystèmes aquatiques, notamment plastique⁴⁷.

⁴⁴ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

⁴⁵ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

⁴⁶ PSMT pour le document stratégique pluriannuel du Groupe intitulé Plan stratégique de moyen terme

⁴⁷ Hors CNP assurances

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁴⁸

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures



Le Groupe La Poste s'engage, dans la limite des données disponibles, à :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁴⁹

- Mesurer l'empreinte eau (comprise comme étant la consommation d'eau) de ses activités en 2025 ;
- Cartographier les sites opérationnels gérés par la foncière La Poste Immobilier en zone de stress hydrique élevé et extrêmement élevé d'ici fin 2026 ;
- Développer, tester et déployer des démarches de sobriété hydrique ou de réduction des impacts négatifs sur la ressource et les écosystèmes hydriques.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

- Dans le cadre de leur reporting extra-financier, les filiales opérationnelles et industrielles inscrivent, à échéance 2028 et en tenant compte des différents scénarii climatiques 2030 et 2050 et de la localisation de leurs sites, une trajectoire de :
 - Réduction de la consommation d'eau ou des prélèvements (en m³ ou en pourcentage de réduction) de leurs activités opérationnelles, dans la limite des dispositifs disponibles et dans l'objectif de se situer dans la moyenne basse des consommations sectorielles ou,
 - Limitation de leurs impacts sur la ressource en eau des bassins versants prioritaires.
- Concernant plus spécifiquement, le fonctionnement interne :
 - Réduire sa consommation d'eau d'ici 2030 (année de référence : 2019)
 - Intégrer, dans le cadre des contrats à venir, des enjeux de réduction des pollutions des écosystèmes aquatiques, notamment plastique.

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Participer au financement de la restauration de zones humides dans le cadre du Programme Nature 2050.

⁴⁸ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

⁴⁹ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁵⁰

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures



STOA s'engage, dans la limite des données disponibles, à :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁵¹

- Mesurer la dépendance de son portefeuille financier à la ressource en eau d'ici fin 2025, sur la base d'une analyse de matérialité
- Initier un travail d'évaluation de la pollution aquatique issue des entreprises de son portefeuille d'ici fin 2027
- Mesurer son exposition au risque de sécheresse et/ou stress hydrique, dans la limite de la matérialité de l'enjeu pour les entreprises du portefeuille concernées.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique et

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Prendre en compte le degré d'alignement des projets financés localisés en zone de stress hydrique extrêmement élevé ou élevé, et s'assurer de leur alignement sur les meilleures pratiques sectorielles
- Intégrer dans le cadre des contrats à venir par l'entité, au titre de son fonctionnement interne, des enjeux de réduction des pollutions des écosystèmes aquatiques, notamment plastique
- Déployer un dialogue d'engagement avec les entreprises en portefeuille pour lesquelles les sujets relatifs à l'eau (volets quantitatif et qualitatif) sont matériels

⁵⁰ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

⁵¹ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁵²

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures



Sfil s'engage, dans la limite des données disponibles, à :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁵³

- Initier un travail d'évaluation de la pollution aquatique issue des entreprises de son portefeuille d'ici fin 2027 ;
- Mesurer son exposition au risque de sécheresse et/ou stress hydrique, dans la limite de la matérialité de l'enjeu pour les entreprises du portefeuille concernées.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Exclure tout financement et investissement dans des entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou vente de pesticides⁵⁴
- Déployer des offres financières dédiées à une gestion plus sobre de la ressource en eau (en partenariat avec LBP)
- Intégrer dans le cadre des contrats et/ou des appels d'offre à venir par l'entité, au titre de son fonctionnement interne, des enjeux de réduction des pollutions des écosystèmes aquatiques, notamment plastique.

⁵² Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

⁵³ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

⁵⁴ Cette exclusion s'applique au projet financé par SFIL uniquement, les refinancements des crédits export de cette entité étant dédiés à financer des projets identifiés

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁵⁵

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

CDC BIODIVERSITÉ | 

CDC Biodiversité s'engage à :

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Restaurer dix zones humides d'ici 2030 à travers le Programme Nature 2050 financé notamment par le Groupe et ses entités (CDC Habitat, Transdev, Icade, LBP AM, CNP assurances, Banque des territoires, Bpifrance)

⁵⁵ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁵⁶

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures



Icade s'engage, dans la limite des données disponibles, à :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁵⁷

- Mesurer l'empreinte eau (comprise comme étant la consommation d'eau) de ses activités en 2025 ;
- Cartographier ses sites opérationnels en zone de stress hydrique élevé et extrêmement élevé.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

- Développer, tester et déployer des démarches de sobriété hydrique ou de réduction des impacts négatifs sur la ressource et les écosystèmes hydriques.

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Intégrer, au titre de son fonctionnement interne, dans le cadre des contrats et/ou des appels d'offre, des enjeux de réduction des pollutions des écosystèmes aquatiques, notamment plastique lorsque cet enjeu est matériel pour le prestataire ;
- Participer au financement de la restauration de zones humides dans le cadre du Programme Nature 2050.

⁵⁶ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

⁵⁷ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁵⁸

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

cdc habitat



Le Groupe CDC Habitat s'engage, dans la limite des données disponibles, à :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁵⁹

- Cartographier ses sites opérationnels en zone de stress hydrique élevé et extrêmement élevé.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Développer, tester et déployer des démarches de sobriété hydrique ou de réduction des impacts négatifs sur la ressource et les écosystèmes hydriques ;
- Dans le cadre de son plan d'adaptation au changement climatique et notamment la réalisation des Diagnostics de Performance Résilience (DPR) des ensembles immobiliers les plus critiques à horizon 2050 (100 ensembles immobiliers par an jusqu'en 2027), le Groupe identifie les actions à mener pour limiter les effets d'îlots de chaleur urbain et pour favoriser la gestion des eaux à travers la mise en place de solutions fondées sur la nature ;
- Dans le cadre de leur reporting extra-financier, les filiales opérationnelles et industrielles inscrivent, à échéance 2028 et en tenant compte des différents scénarii climatiques 2030 et 2050 et de la localisation de leurs sites, une trajectoire de :
 - Réduction de la consommation d'eau ou des prélèvements (en m3 ou en pourcentage de réduction) de leurs activités opérationnelles, dans la limite des dispositifs disponibles et dans l'objectif de se situer dans la moyenne basse des consommations sectorielles ou,
 - Limitation de leurs impacts sur la ressource en eau des bassins prioritaires.
- Concernant plus spécifiquement, le fonctionnement interne :
 - Réduire sa consommation d'eau d'ici 2030 (année de référence : 2019) ;
 - Intégrer, dans le cadre des contrats à venir, des enjeux de réduction des pollutions des écosystèmes aquatiques, notamment plastique.

⁵⁸ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

⁵⁹ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁶⁰

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures



La Compagnie des Alpes s'engage, dans la limite des données disponibles, à :

Axe 1 : Comprendre ses impacts et ses risques liés à l'eau⁶¹

- Cartographier ses sites opérationnels en zone de stress hydrique élevé et extrêmement élevé.

Axe 2 : S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Axe 3 : Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

- Développer, tester et déployer des démarches de sobriété hydrique ou de réduction des impacts négatifs sur la ressource et les écosystèmes hydriques
- Dans le cadre de leur reporting extra-financier, les filiales opérationnelles et industrielles inscrivent, à échéance 2028 et en tenant compte des différents scénarii climatiques 2030 et 2050 et de la localisation de leurs sites, une trajectoire de :
 - Réduction de la consommation d'eau ou des prélèvements (en m³ ou en pourcentage de réduction) de leurs activités opérationnelles, dans la limite des dispositifs disponibles et dans l'objectif de se situer dans la moyenne basse des consommations sectorielles ou,
 - Limitation de leurs impacts sur la ressource en eau des bassins prioritaires.
- Mettre en place un écosystème de recherche & de mesure de l'utilisation de la ressource en eau dans le but de limiter l'impact de ses activités et les éventuels conflits d'usage. Ainsi, une action globale de sobriété est entreprise sur l'ensemble des parcs de loisirs, en mettant en place de dispositifs de récupération des eaux de pluie, mais aussi, si légalement et techniquement possible, en privilégiant la mise en place de système de réutilisation des eaux usées retraitées pour les réseaux d'eau grise (sanitaires et irrigation)
- A favoriser exclusivement des projets de stockage multi-usage (hors prélèvement en nappe phréatique) et permettant un prélèvement optimum dans le milieu
- A réhabiliter le bon fonctionnement de trente zones humides en 10 ans sur les domaines skiables (cf Plan d'action du programme « Entreprises Engagées pour la Nature » piloté par l'Office français de la biodiversité)
- Concernant plus spécifiquement, le fonctionnement interne :
 - Réduire sa consommation d'eau d'ici 2030 (année de référence : 2019)
 - Intégrer, dans le cadre des contrats à venir, des enjeux de réduction des pollutions des écosystèmes aquatiques, notamment plastique.

⁶⁰ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

⁶¹ Ces engagements sont pris par ceux dont les enjeux de l'eau sont matériels et dans une logique de best effort. Ils sont mis en œuvre en fonction des outils et données disponibles

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
in f |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)